



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Angola

Question écrite n° 4368

Texte de la question

M. Marc Laffineur attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation en Angola où une guerre civile extrêmement meurtrière continue de faire rage sous le regard quasi indifférent des grandes nations occidentales. Même si cette ancienne colonie portugaise n'appartient pas à la zone d'influence traditionnelle de la France en Afrique, il lui demande quelles actions le Gouvernement pourrait-il mener afin d'œuvrer pour le rétablissement de la paix dans ce pays déjà durement éprouvé et où menace maintenant la famine.

Texte de la réponse

La France est très consciente de la gravité de la situation en Angola et de la nécessité impérieuse, tant du point de vue politique qu'humanitaire, d'y trouver une solution. Depuis la reprise des hostilités en octobre 1992, les autorités françaises ont clairement indiqué que le premier tour des élections présidentielles, déclaré par les Nations Unies libre et honnête, ne pouvait être remis en cause et que le rejet des résultats de celles-ci par l'Unita était totalement inacceptable. Comme le sait l'honorable parlementaire, la France n'est pas restée inactive pour que l'Angola retrouve le chemin de la paix. Elle a tout d'abord appuyé les efforts des pays observateurs aux accords d'Estoril de mai 1991, dont elle considère qu'ils constituent toujours le fondement de tout règlement à la crise. Dans cet esprit, le Gouvernement français s'est réjoui de l'ouverture, en avril 1993, des négociations d'Abidjan, et a déploré leur échec. C'est pourquoi la France n'a pu, consciente des responsabilités qui lui incombent en tant que membre permanent du conseil de sécurité des Nations Unies, qu'approuver les résolutions du conseil, et notamment celles qui, tout en appelant les parties à un cessez-le-feu immédiat, envisagent les mesures à prendre si des progrès substantiels dans la voie de la paix n'étaient pas rapidement enregistrés. Dans le même temps, le Gouvernement poursuit le dialogue avec les parties prenantes au conflit. Nous avons reçu le ministre des affaires étrangères angolais le 18 mai 1993, et avons, par divers canaux, maintenu le contact avec l'Unita. De la même façon, nous encourageons les efforts actuellement déployés par le représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies en Angola, M. Blondin Beye, qui tente de trouver une solution à la crise, en s'appuyant notamment sur le rôle d'intermédiaire que pourraient jouer certains chefs d'État africains. Enfin, l'honorable parlementaire se souviendra que la France a pris toute sa part dans les mesures qui ont été prises pour que soit facilité l'acheminement de l'aide humanitaire à ce pays en effet très durement éprouvé par la reprise de la guerre civile.

Données clés

Auteur : [M. Laffineur Marc](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4368

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2146

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3163